



# ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

ORGANE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION  
DE LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS  
POUR LA LUTTE ANTITABAC

A/FCTC/INB1/4 Add.1  
21 septembre 2000

Première session

Points 5 et 6 de l'ordre du jour provisoire

---

## Méthode de travail

### Note du Secrétariat

1. En planifiant la première session de l'organe intergouvernemental de négociation, le Secrétariat a pris les dispositions nécessaires pour la traduction et l'établissement de rapports sur la base d'une séance le matin et d'une séance l'après-midi du premier et du dernier jour. Pour les quatre autres jours, les dispositions qui ont été prises permettraient de tenir deux séances simultanées le matin et deux séances l'après-midi, ou des séances le soir en lieu et place d'une ou deux de ces séances. Les Etats Membres voudront peut-être tenir compte de la tenue éventuelle de séances simultanées en déterminant la composition de leur délégation.
2. Comme indiqué au paragraphe 14 du document A/FCTC/INB1/4, le Secrétariat établira un emploi du temps journalier pour la durée de la session une fois que l'organe de négociation aura arrêté sa méthode de travail.
3. Il est rappelé que les travaux de la session commenceront le lundi 16 octobre 2000 à 9 h 30 au **Centre international de Conférences de Genève**, rue de Varembe 15, 1211 Genève 20 (Suisse).

= = =